

Relations canado-américaines en matière de défense

Les relations canado-américaines en matière de défense ont suivi une évolution différente de celle des liens étroits que deux siècles de voisinage ont tissés dans d'autres domaines. L'amitié nouée sur le front au cours de la Première Guerre mondiale a enclenché le processus, mais ce n'est qu'après les événements survenus en Europe et en Extrême-Orient dans les années 30, qui ont relancé une fois encore la menace de guerre, que nous avons commencé à envisager la possibilité d'une collaboration plus étroite en matière de défense. C'est ainsi que le Premier ministre Mackenzie King et le Président Franklin Roosevelt se sont rencontrés en 1940 à Ogdensburg (New York) et ont émis subséquemment la Déclaration d'Ogdensburg, qui créait la Commission permanente canado-américaine de défense, groupe consultatif chargé de coordonner la défense par les deux pays de la partie nord du continent. Une autre rencontre en 1941 entre les deux chefs de gouvernement a donné la Déclaration de Hyde Park sur la coopération en matière de production de matériel de guerre.

La Commission permanente existe toujours et continue d'agir en tant que groupe consultatif de haut niveau. Depuis la fin des années 40, elle a participé, d'une façon ou d'une autre, à tous les principaux éléments de l'infrastructure commune de défense de l'Amérique du Nord. En 1946, elle était complétée par la création du Comité canado-américain de coopération militaire (CCACM), qui sert d'organisme principal pour la planification commune de la défense.

Aux activités de coordination menées par la Commission permanente et le Comité, est venue s'ajouter une série d'accords et d'arrangements connus collectivement sous le nom d'Arrangements sur le partage du développement et de la production de matériel de défense, qui ont eu pour effet d'intégrer le Canada à la grande base industrielle de défense de l'Amérique du Nord. En termes simples, cela signifie que les industries canadiennes et américaines de défense peuvent se faire concurrence sur une base plus ou moins égale dans l'ensemble du marché nord-américain. Cela a permis au Canada, malgré sa population beaucoup plus réduite, de garder au pays des compétences qui auraient pu autrement être perdues.

Avant d'exposer brièvement ce que sont les intérêts actuels et futurs du Canada en matière de défense, il est bon de rappeler que le Canada a à l'heure actuelle deux obligations contractuelles en matière de défense: le Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord (NORAD) et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN).

OTAN

En ce qui a trait à l'OTAN, notre principal défi consiste à accroître la capacité et la disponibilité de nos effectifs en Europe. Nos principales obligations consistent à fournir un Groupe-brigade canadien transportable par air et par mer (GBCTAM) pour assurer la défense de la Norvège en temps de crise, une brigade mécanisée basée à Lahr et des troupes capables, au besoin, de se déployer rapidement en Europe. Le Canada dispose également de trois escadrilles de chasse basées à Baden-Soellingen; deux autres escadrilles de chasse à intervention rapide ont été désignées pour être déployées auprès des Forces canadiennes en Europe en cas d'urgence.